

Réunion de consultation officielle des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Distr. générale
4 août 2022
Français
Original : anglais

Réunion de 2022
Genève, 26 août et 5-9 septembre 2022
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Organisation de la réunion

Programme de travail provisoire de la réunion de consultation officielle des États parties

Document soumis par le Président désigné

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Vendredi 26 août	1. Ouverture de la réunion	
Lundi 5 septembre	1. Ouverture de la réunion (<i>suite</i>) 2. Élection des titulaires de fonctions 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Organisation de la réunion 5. Adoption du règlement intérieur 6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine : <ul style="list-style-type: none"> Présentation par la Fédération de Russie de sa demande de consultations au titre de l'article V concernant les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine ; réponse des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine à la demande de consultations présentée par la Fédération de Russie au titre de l'article V 	6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine (<i>suite</i>) : <ul style="list-style-type: none"> Présentation par la Fédération de Russie de sa demande de consultations au titre de l'article V concernant les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine ; réponse des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine à la demande de consultations présentée par la Fédération de Russie au titre de l'article V



<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 6 septembre	<p>6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine (<i>suite</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par la Fédération de Russie de sa demande de consultations au titre de l'article V concernant les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine ; réponse des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine à la demande de consultations présentée par la Fédération de Russie au titre de l'article V 	<p>6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine (<i>suite</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par la Fédération de Russie de sa demande de consultations au titre de l'article V concernant les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine ; réponse des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine à la demande de consultations présentée par la Fédération de Russie au titre de l'article V
Mercredi 7 septembre	<p>6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine (<i>suite</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations prononcées par des délégations au nom de leur pays, auxquelles la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine auront la possibilité de répondre 	<p>6. Questions en suspens posées par la Fédération de Russie aux États-Unis d'Amérique et à l'Ukraine concernant le respect de leurs obligations respectives au titre de la Convention s'agissant de l'exploitation de laboratoires biologiques en Ukraine (<i>suite</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations prononcées par des délégations au nom de leur pays, auxquelles la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et l'Ukraine auront la possibilité de répondre
Jeudi 8 septembre	<i>Aucune réunion n'est prévue</i>	<i>Aucune réunion n'est prévue</i>
Vendredi 9 septembre	7. Élaboration et adoption du rapport de la réunion	7. Élaboration et adoption du rapport de la réunion (<i>suite</i>) 8. Clôture de la réunion